

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 11 JUIN 1885.

Rapports faits, au nom de la Commission des Naturalisations, sur diverses demandes de Naturalisation ordinaire.

(Voir les n^{os} 68, 69, 74, 76, 78, 80, 93, 95, 105, 111 et 116, session de 1884-1885, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron T' KINT DE ROODENBEKE, Président ; CROCQ, SIMONIS, LEIRENS, le Comte TH. DE LIMBURG STIRUM, le Vicomte DE NAMUR D'ELZÉE et VAN SCHOOR, Secrétaire.

I

Par M. le Baron T'KINT DE ROODENBEKE, sur la demande du sieur GERMAIN DENIMAL, maréchal ferrant, à Lobbes (Hainaut).

MESSIEURS,

Le sieur Denimal, Germain, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Caudry (France), le 14 février 1861.

Il habite la Belgique depuis le 2 novembre 1872.

Le pétitionnaire n'a pas satisfait en France aux lois sur la milice. Il résulte d'une déclaration du bourgmestre de Lobbes que le pétitionnaire s'était fait inscrire dans cette commune pour participer au tirage au sort, mais qu'il fut rayé comme étranger.

Les rapports des autorités sont favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 80 voix contre 5.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

II

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur AUGUSTE-LOUIS FRÈRES, instituteur libre, à Villers-la-Bonne-Eau (Luxembourg).

MESSIEURS,

Le sieur Frères, Auguste-Louis, instituteur libre, à Villers-la-Bonne-Eau (Luxembourg), sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Tarchamps (Grand-Duché de Luxembourg), le 17 janvier 1859, d'un père luxembourgeois et d'une mère belge.

Il est arrivé en Belgique peu après sa naissance.

Le pétitionnaire s'est fait inscrire pour la levée de milice de 1879, mais il a été rayé de la liste du tirage comme étranger sans obligations militaires en Belgique, en vertu du paragraphe 5 de l'article 7 de la loi du 3 juin 1870.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril dernier, par 78 voix contre 7.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

III

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur NICOLAS HOFFMANN, sergent au 12^e régiment de ligne.

MESSIEURS,

Le sieur Hoffmann, Nicolas, sergent au 12^e régiment de ligne, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Winseler (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 janvier 1856.

Il a résidé à Martelange (Luxembourg), depuis le mois d'août 1870 au mois d'août 1872, pour y suivre les cours d'une école privée.

Après avoir accompli un terme de service au bataillon des chasseurs luxembourgeois, le pétitionnaire s'est engagé au 12^e de ligne le 21 janvier 1880 ; il a été nommé immédiatement caporal et a été élevé au grade de sergent le 6 octobre 1880. Il est actuellement détaché en cette qualité au Ministère de la Guerre.

Les rapports des autorités sont très favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 71 voix contre 14.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

IV

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-PIERRE HOUDREMONT, caporal au 12^e régiment de ligne.

MESSIEURS,

Le sieur Houdremont, Jean-Pierre, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Luxembourg, le 26 novembre 1851.

En 1869, il vint en Belgique et prit du service dans l'armée belge comme engagé volontaire. Congédié en 1875 comme sergent-fourrier pour expiration de service, il a contracté, en 1882, un nouvel engagement militaire.

Les rapports des autorités lui sont favorables. Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 82 voix contre 3.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

V

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN JACOBS, marchand-boucher, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur Jacobs, Jean, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Euskirchen (Prusse), le 26 mai 1856.

Il habite la Belgique depuis 1876 et a épousé une Belge. Un enfant est né de cette union.

En mai 1884, la naturalisation ordinaire lui a été accordée, mais elle a été inopérante, le pétitionnaire ayant encouru la déchéance pour ne l'avoir pas acceptée dans le délai prescrit par la loi.

Il a satisfait aux lois de milice dans son pays d'origine.

Les rapports des autorités sont favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 73 voix contre 12.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

VI

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PIERRE-LÉONARD-HUBERT KLEYNEN, négociant, à Lanaeken (Limbourg).

MESSIEURS,

Le sieur Kleynen, Pierre-Léonard-Hubert, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Maastricht (Limbourg cédé), le 26 septembre 1829.

Il habite la Belgique depuis 1861. Il a épousé une femme belge et neuf enfants sont issus de cette union.

Le pétitionnaire a satisfait en son pays natal aux lois sur la milice. Il est exempté des droits d'enregistrement, conformément à l'article 1^{er}, 4^e, de la loi du 7 août 1881, comme étant né, avant le 4 juin 1834, dans la partie cédée du Limbourg.

Les rapports des autorités sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1884, par 79 voix contre 6.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

VII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur LOUIS STRICK, rentier, à Maeseyck.

MESSIEURS,

Le sieur Strick, Louis, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Uden (Pays-Bas), le 21 juillet 1838.

Il habite la Belgique depuis 1869. Il y a épousé une Belge et un enfant est issu de cette union.

Le pétitionnaire a satisfait dans son pays d'origine aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités sont favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 82 voix contre 3.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

VIII

Par M. CROCQ, sur la demande du sieur JACQUES-REINHARD-AUGUSTE ERCKMANN, fabricant de dentelles, à Saint-Josse-ten-Noode lez-Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Erckmann, Jacques-Reinhard-Auguste, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Alzey (grand-duché de Hesse), le 29 mars 1851.

Il habite la Belgique depuis 1871. Il exerce la profession de fabricant de dentelles à Saint-Josse-ten-Noode. Il a satisfait dans son pays natal aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 75 voix contre 10.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

IX

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur AUGUSTE-DÉSIRÉ-VITAL,
HENRY, batelier, à Saint-Ghislain (Hainaut).*

MESSIEURS,

Le sieur Henry, Auguste-Désiré-Vital, sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Dunkerque, le 16 novembre 1823.

Il habite la Belgique depuis le 13 septembre 1871. Il exerce la profession de batelier ; il a épousé une femme d'origine belge ; il a quatre enfants, dont deux ont opté pour la nationalité belge et ont satisfait en Belgique aux lois sur la milice. Il a rempli en France ses obligations de milice.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 85 voix.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

X

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JOSEPH-GUILLAUME HEUBEL,
directeur de la brasserie Bavaro-Belge, à Anderlecht (Brabant).*

MESSIEURS,

Le sieur Heubel, Joseph-Guillaume, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Rülzheim (Bavière), le 8 mars 1851.

Il habite la Belgique depuis le mois d'août 1876.

Il est directeur de la brasserie Bavaro-Belge, à Anderlecht. Il a épousé une femme belge, dont il a deux enfants. Sa solvabilité est notoire. Il a satisfait dans son pays natal aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 70 voix contre 15.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XI

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HENRI-JOSEPH-JACQUES-
CORNEILLE HUCKLENBROICH, industriel, à Molenbeek-St-Jean-lez-Bruxelles.*

MESSIEURS,

Le sieur Hucklenbroich, Henri-Joseph-Jacques-Corneille, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Erkelenz (Prusse), le 28 janvier 1838.

Il habite la Belgique depuis le 19 septembre 1864 ; il partit pour la France en 1868, pour s'établir à Lyon, où il a représenté une maison belge. En 1871, il dut quitter la France, à l'occasion de la guerre franco-allemande, et vint s'établir à Molenbeek-Saint-Jean. Il est industriel et père de sept enfants, dont cinq sont nés en Belgique.

Il a satisfait en Prusse aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 68 voix contre 17.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur ALFRED-EDOUARD LIÉNARD, élève à l'école normale des sciences annexée à l'Université de Gand.

MESSIEURS,

Le sieur Liénard, Alfred-Edouard, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Damousies (France), le 27 avril 1863.

Il habite la Belgique depuis 1874. Il est élève à l'école normale des sciences annexée à l'Université de Gand. Il est célibataire. Il a satisfait en France aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 76 voix contre 9.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XIII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur CORNEILLE VAN BRAGT, employé à l'abattoir, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Van Bragt, Corneille, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Etten-et-Leur (Pays-Bas), le 9 juin 1820.

Il habite la Belgique depuis 1845.

Il est employé à l'abattoir. Il est époux d'une femme belge et père de quatre enfants. Il a satisfait dans son pays d'origine aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 73 voix contre 12.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XIV

Par le même Rapporteur, sur la demande de la demoiselle ANNE-CORNÉLIE VAN DINGEN, institutrice, à Rotselaer (Brabant).

MESSIEURS,

La demoiselle Van Dingen, Anne-Cornélie, sollicite la naturalisation ordinaire.

Elle est née à Wouw (Pays-Bas), le 23 février 1839.

Elle habite la Belgique depuis le 24 avril 1868. Elle est institutrice à Rotselaer.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Elle s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 75 voix contre 10.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XV

Par M. LEIRENS, sur la demande du sieur SALOMON-AUGUSTE BLANCK, négociant, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur Blanck, Salomon-Auguste, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Peine (Hanovre), le 28 juin 1822.

Il habite la Belgique depuis 1852; il réside actuellement à Liège, où il exerce le négoce; en 1854, il a épousé une femme hollandaise et trois enfants sont nés de ce mariage.

Le sieur Blanck a satisfait en son pays natal aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 79 voix contre 6.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

XVI

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur CHARLES-GUILLAUME-EVRARD BUSCH, employé de commerce, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Büsch, Charles-Guillaume-Evrard, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Cologne, le 28 février 1854

Il habite la Belgique depuis le mois de janvier 1868, époque à laquelle ses

parents sont venus s'établir à Anvers; son père a obtenu la naturalisation ordinaire le 26 février 1878.

Le demandeur justifie avoir satisfait aux lois sur la milice en Belgique.

Il est actuellement employé chez son père, négociant, à Anvers.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 65 voix contre 20.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement la demande.

XVII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur GOSWIN-CONSTANT CUSTERS, curé, à Schalkhoven (Limbourg).

MESSIEURS,

Le sieur Custers, Goswin-Constant, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Sittard, partie cédée du Limbourg, le 7 août 1845.

Il habite la Belgique depuis 1870, époque à laquelle il fut nommé vicaire à l'église primaire de Saint-Trond, fonctions qu'il occupa jusqu'en 1880, date à laquelle il fut nommé desservant de la paroisse de Schalkhoven.

Le sieur Custers a satisfait aux lois sur la milice dans les Pays-Bas.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 80 voix contre 5.

Votre Commission vous propose de faire un accueil favorable à la demande ci-dessus.

XVIII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur FRÉDÉRIC-GUILLAUME DERHAAG, ancien employé au Grand-Central Belge, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Derhaag, Frédéric-Guillaume, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Vaals (Limbourg hollandais), le 8 mai 1850.

Il habite la Belgique depuis le 4 juin 1878; jusqu'au 7 octobre 1884, il a été employé au Grand-Central Belge en qualité de garde-frein et garde-train.

Le 19 août 1871, il a épousé, à Aix-la-Chapelle, la nommée Marie-Catherine Voss, née à Eupen; le seul enfant issu de ce mariage est décédé.

Le sieur Derhaag a satisfait en Hollande aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants,
le 28 avril 1885, par 76 voix contre 9.
Votre Commission vous propose d'accueillir la demande.

XIX

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PIERRE-JOSEPH-ANTOINE-HUBERT LANGENHOFF, prêtre, à Tongres.

MESSIEURS,

Le sieur Langenhoff, Pierre-Joseph-Antoine-Hubert, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Ruremonde (Limbourg cédé), le 16 novembre 1848.

Il habite la Belgique depuis 1873, époque à laquelle il fut nommé vicaire à Brée; en 1877, il fut nommé à l'église primaire de Tongres. Il justifie avoir satisfait aux lois sur la milice dans les Pays-Bas.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants;
le 28 avril 1885, par 70 voix contre 15.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement la demande du sieur Langenhoff.

XX

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-PIERRE RUTTGRS, menuisier, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Rüttgers, Jean-Pierre, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Linnick (Prusse), le 3 septembre 1831.

Il habite la Belgique depuis le mois d'août 1871. Il réside actuellement à Anvers et est employé dans les ateliers du Chemin de fer de l'Etat en qualité de menuisier.

Le sieur Rüttgers justifie d'avoir fait partie de la Landwehr en Prusse.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants,
le 28 avril 1885, par 70 voix contre 15.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XXI

Par le même Rapporteur, sur la demande de la demoiselle MARIE-JOSÈPHE-ANTOINETTE VONCKEN, institutrice libre, à Beeringen (Limbourg).

MESSIEURS,

La demoiselle Voncken, Marie-Josèphe-Antoinette, sollicite la naturalisation ordinaire.

Elle est née à Hulsberg (Limbourg hollandais), le 11 janvier 1854.

Elle habite la Belgique depuis 1866. Elle est sortie, en 1875, de l'école normale de Wavre-Notre-Dame, avec le diplôme d'institutrice.

Les rapports des autorités lui sont très favorables.

Elle s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 73 voix contre 12.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement la demande de la demoiselle Voncken.

XXII

Par M. le comte THIERRY DE LIMBURG STIRUM, sur la demande du sieur FRANÇOIS-CLÉMENT DEPLANQUE, batelier, à Antoing (Hainaut).

MESSIEURS,

Le-sieur Deplanque, François-Clément, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Mortagne (France), le 25 avril 1823.

Il habite la Belgique depuis environ 50 ans ; il réside à Antoing, où il exerce la profession de batelier.

Il a satisfait aux lois sur la milice en Belgique.

Il est marié et père de quatre enfants.

Les rapports des autorités sur sa conduite et sa moralité sont favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 73 voix contre 12.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande du sieur Deplanque.

XXIII

Par le même Rapporteur, sur la demande de la demoiselle HENRIETTE-HUBERTINE-MARIE-BERTHA DIEPEN, professeur à l'école normale privée, à Bruges.

MESSIEURS,

La Dame Diepen, Henriette-Hubertine-Marie-Bertha, sollicite la naturalisation ordinaire.

Elle est née à Tilbourg (Royaume des Pays-Bas), le 2 août 1847.

Elle habite la Belgique depuis dix-huit ans et depuis 1869 elle est professeur à l'école normale privée à Bruges.

Les rapports des autorités consultées tant en Belgique qu'à l'étranger lui sont très favorables. La pétitionnaire est de conduite et de moralité irréprochables.

Elle s'engage à acquitter le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 85 voix.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement la demande de la dame Diepen.

XXIV

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-MARTIN DIRIS, instituteur libre, à Stockheim (Limbourg).

MESSIEURS,

Le sieur Diris, Jean-Martin, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Grevenbicht (Limbourg hollandais), le 24 mai 1844.

Il habite la Belgique depuis le mois d'octobre 1879 ; il demeure depuis cette époque à Stockheim, où il est instituteur libre et organiste.

Il a satisfait dans son pays natal aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités sont favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 75 voix contre 10.

Votre Commission vous propose de prendre la demande du sieur Diris en considération.

XXV

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HUBERT-ANDRÉ KALLEN, chapelain, à Bocholt (Limbourg).

MESSIEURS,

Le sieur Kallen, Jean-André-Hubert, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Munsterbilsen (Royaume des Pays-Bas), le 28 novembre 1847.

Il habite la Belgique depuis 1873 et demeure actuellement à Bocholt, où il remplit les fonctions de chapelain.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays natal.

Les rapports des autorités constatent que sa conduite est bonne et ses antécédents irréprochables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 76 voix contre 9.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XXVI

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur FLORIMOND-NORBERT-FRANÇOIS STEENPUT, instituteur libre, à Meirelbeke (Flandre orientale).

MESSIEURS,

Le sieur Steenput, Florimond-Norbert-François, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Overslag (Pays-Bas), le 4 mars 1863.

Il habite la Belgique depuis le 5 novembre 1878 et est venu à cette époque se fixer à Lebbeke ; il est actuellement à Meirelbeke, où il est instituteur à l'école libre. Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays natal.

Les rapports des autorités consultées où il a demeuré sont favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 73 voix contre 12.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement la demande du sieur Steenput.

XXVII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JOSEPH VAN DER STEEN, sous-instituteur, à Austruweel (Anvers).

MESSIEURS,

Le sieur Van der Steen, Joseph, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Hilvarenbeek (Pays-Bas), le 17 mars 1858.

Il habite la Belgique depuis le 4 septembre 1878, et demeure actuellement à Austruweel, où il est sous-instituteur à l'école libre.

Il a satisfait dans son pays natal aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités consultées sur sa conduite et sa moralité lui sont très favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, les droits d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 79 voix contre 6.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande du sieur Van der Steen.

XXVIII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN WENNER, instituteur libre, à Henri-Chapelle (Liège).

MESSIEURS,

Le sieur Wenner, Jean, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Tintange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 décembre 1857.

Il habite la Belgique depuis le 1^{er} octobre 1881 et réside actuellement à Henri-

Chapelle, où il est instituteur privé, après avoir été pendant 2 ans instituteur à Chevron.

Il a satisfait dans son pays natal aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités constatent qu'il jouit d'une parfaite réputation et qu'elles n'ont rien appris contre sa moralité et sa conduite.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 70 voix contre 15.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement la demande du sieur Wenner.

XXIX

Par M. le vicomte DE NAMUR D'ELZÉE, sur la demande du sieur PIERRE-ÉTIENNE CAYE, pépiniériste, à Rochefort (Namur).

MESSIEURS,

Le sieur Caye, Pierre-Etienne, pépiniériste, à Rochefort, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Montigny-lez-Metz (Allemagne), le 7 mai 1835.

Il habite la Belgique depuis 1850 et possède un établissement horticole à Rochefort, et a satisfait aux lois sur la milice en Belgique.

Les rapports des autorités sont très satisfaisants.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 79 voix contre 5.

Votre Commission vous propose également de l'accueillir.

XXX

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur VICTOR-JUSTIN CAYE, pépiniériste, à Rochefort (Namur).

MESSIEURS,

Le sieur Caye, Victor-Justin, pépiniériste, à Rochefort (Namur), sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Montigny-lez-Metz (Allemagne), le 22 octobre 1841.

Il habite la Belgique depuis 1850 et est établi à Rochefort, où il a fondé, en société avec son frère, un établissement horticole.

Le pétitionnaire a satisfait aux lois sur la milice en Belgique.

Les rapports des autorités sont très satisfaisants.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 79 voix contre 6.

Votre Commission vous propose également de l'accueillir.

XXXI

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur NICOLAS EICHER, curé, à Athus (Luxembourg).

MESSIEURS,

Le sieur Nicolas Eicher, curé à Athus (Luxembourg), sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), le 7 août 1843.

Il habite la Belgique depuis 1869 et a satisfait en Belgique aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités lui sont des plus favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 72 voix contre 13.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XXXII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HENRI FONCK, cultivateur, à Warnach (Luxembourg).

MESSIEURS,

Le sieur Fonck, Henri, cultivateur, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Beckerich (Grand-Duché de Luxembourg), le 26 mars 1833.

Il habite la Belgique depuis 1836, et a épousé une Belge dont il a eu six enfants. Fonck a satisfait aux lois sur la milice à Martelange, et est exempt du droit d'enregistrement en vertu de la loi du 7 août 1881, art. 1^{er}, 4^o.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 79 voix contre 6.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

XXXIII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur ADRIEN-CORNEILLE-JOSEPH VAN OMMEREN, desservant, à Gellick (Limbourg).

MESSIEURS,

Le sieur Van Ommeren, desservant à Gellick (Limbourg), sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Rosendaal (Pays-Bas), le 20 avril 1829.

Il habite la Belgique depuis le 29 septembre 1849 et a satisfait aux lois sur la milice dans les Pays-Bas.

Les rapports des autorités lui sont très favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants,
le 28 avril 1885, par 71 voix contre 14.
Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XXXIV

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HUBERT-CHARLES-JOSEPH
WILLEMS, curé, à Alden-Eyck-lez-Maeseyck.*

MESSIEURS,

Le sieur Willems, Hubert-Charles-Joseph, curé, à Alden-Eyck-lez-Maeseyck, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Oirsbeek (Duché de Limbourg), le 23 avril 1851.

Il habite la Belgique depuis l'âge de 14 ans et a satisfait aux lois sur la milice dans les Pays-Bas.

Les rapports des autorités lui sont très favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants,
le 28 avril 1885, par 76 voix contre 9.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

XXXV

*Par M. VAN SCHOOR, sur la demande du sieur LÉOPOLD BROUTIN, batelier, à
Antoing (Hainaut).*

MESSIEURS,

Le sieur Broutin, Léopold, batelier, à Antoing (Hainaut), qui sollicite la naturalisation ordinaire, est né à Beautor (France), le 18 avril 1862.

Il habite la Belgique depuis 1867. S'étant fait inscrire pour la levée de milice de 1884, le conseil de milice l'avait rayé de la liste, comme étranger; il ne peut être considéré comme réfractaire.

Les rapports des autorités consultées lui sont favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants,
le 28 avril 1885, par 62 voix contre 23.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XXXVI

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JOSEPH FRAENKEL, ingénieur,
à Bruxelles.*

MESSIEURS,

Le sieur Fraenkel, Joseph, ingénieur à Bruxelles, qui sollicite la naturalisation ordinaire, est né à Kalwagi (Pologne), le 30 août 1845.

Il habite la Belgique depuis le 20 septembre 1865.
Le pétitionnaire a épousé une femme belge; un enfant est né de ce mariage.
S'il n'a pas satisfait aux lois sur le service militaire dans son pays, c'est que depuis l'âge de 15 ans il a constamment voyagé en pays étrangers.
Les rapports des autorités consultées lui sont favorables.
Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 72 voix contre 13.
Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XXXVII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur MARTIN-JOSEPH GEYR, négociant, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Geyr, Martin-Joseph, employé de commerce, à Bruxelles, qui sollicite la naturalisation ordinaire, est né à Aix-la-Chapelle (Prusse), le 7 mars 1860.

Il habite la Belgique depuis quelques années; un arrêté royal en date du 7 février 1879 l'autorise d'établir son domicile en Belgique.

Le pétitionnaire a satisfait, dans son pays d'origine, aux lois sur le service militaire.

Les rapports des autorités consultées lui sont favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 72 voix contre 13.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XXXVIII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur CHARLES-FERDINAND-JOSEPH KIESSLING, libraire, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Kiessling, Charles-Ferdinand-Joseph, libraire, à Bruxelles, qui sollicite la naturalisation ordinaire, est né à Nuremberg (Bavière), le 24 février 1814.

Il habite la Belgique depuis le 12 novembre 1839.

Le pétitionnaire, qui a épousé une femme belge, est père d'un enfant né dans le royaume, et a satisfait dans son pays d'origine aux lois sur le service militaire.

Les rapports des autorités consultées lui sont favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 71 voix contre 14.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

XXXIX

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur ANTOINE LAURAIN, négociant, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur Laurain, Antoine, négociant, à Liège, qui sollicite la naturalisation ordinaire, est né à Grand-Failly, le 11 janvier 1845.

Il habite la Belgique depuis plus de 20 ans.

Le pétitionnaire a satisfait aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités consultées lui sont favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 70 voix contre 15.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XL

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur AMBROISE NEUSESTER, employé de commerce, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Neusester, Ambroise, employé de commerce, à Bruxelles, qui sollicite la naturalisation ordinaire, est né à Mayence (Allemagne), le 19 juin 1857.

Il habite la Belgique depuis 1876, et a été dispensé, dans son pays, des obligations du service militaire.

Les rapports des autorités consultées sont favorables ; le pétitionnaire s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 66 voix contre 19.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XLI

Par le même Rapporteur, sur la demande de la demoiselle MARIE-SOPHIE-MARGUERITE THOUMELET, institutrice, à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant).

MESSIEURS,

La demoiselle Thomelet, Marie-Sophie-Marguerite, qui sollicite la naturalisation ordinaire, est née à Saint-Julien de Vouvantes (France), le 28 décembre 1860.

Elle habite la Belgique depuis 1865, et réside, avec ses parents, à Molenbeek-Saint-Jean, où elle exerce les fonctions d'institutrice.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

La pétitionnaire s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 67 voix contre 18.

Votre Commission vous propose de lui faire, à votre tour, un accueil favorable.

XLII

Par M. SIMONIS, sur la demande du sieur DAVID-JACOB DILLMANN, commis, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Dillmann, David-Jacob, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Gravelle-Havre (France), le 17 janvier 1848.

Il habite la Belgique depuis 1871.

Il est actuellement commis à Anvers. Son père étant d'origine allemande, l'intéressé n'a pas été appelé à prendre part aux opérations du recrutement dans la ville du Havre.

Les rapports des autorités sont très favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 66 voix contre 19.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement cette demande.

XLIII

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur NICOLAS-GILLES ERKENS, prêtre, à Verviers.

MESSIEURS,

Le sieur Erkens, Nicolas-Gilles, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Geelen (Limbourg hollandais), le 13 janvier 1851.

Il habite la Belgique depuis 1875.

Il a satisfait aux lois sur la milice en Hollande.

Il est actuellement curé à Feuden, près Aubel.

Les rapports des autorités sont des plus favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 65 voix contre 20.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement cette demande.

XLIV

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HENRI-JOSEPH JÉRUSALEM, maître teinturier, à Chainoux (Liège).

MESSIEURS,

Le sieur Jérusalem sollicite la naturalisation ordinaire. Il est né à Eupen (Prusse), le 16 avril 1858.

Il habite la Belgique depuis 1874.

Il a obtenu en Allemagne son certificat d'expatriation qui l'affranchit du service militaire dans ce pays.

Il est actuellement maître teinturier à Chainoux, près Herve.

Les rapports des autorités sont favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 71 voix contre 14.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement cette demande.

XLV

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PIERRE JOSCH, garçon d'amphithéâtre à l'hôpital de Bavière, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur Josch, Pierre, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Wiesbaden (Allemagne), le 27 février 1854.

Il habite la Belgique depuis 1867.

Il a satisfait au service militaire dans son pays natal.

Il est marié et père d'un enfant.

Il est actuellement attaché à l'hôpital de Bavière en qualité de garçon d'amphithéâtre.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 72 voix contre 13.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement cette demande.

XLVI

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur GEORGES MAY, électricien, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur May, Georges, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Mülheim-sur-le-Rhin (Allemagne), le 28 janvier 1850.

Il habite la Belgique depuis le 16 octobre 1873; il s'est fixé à Liège, où il a épousé une Belge le 21 août 1884.

Il a satisfait en Allemagne aux lois sur la milice.

Il est actuellement préparateur à l'institut électro-technique Montefiore à Liège.

Les rapports des autorités sont des plus favorables.

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 67 voix contre 18.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement cette demande.

XLVII

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HENRI PFEIFFENSCHNEIDER,
peintre en bâtiments et restaurateur, à Spa.*

MESSIEURS,

Le sieur Pfeiffenschneider, Henri, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Vianden (Grand-Duché de Luxembourg), le 28 septembre 1836.

Il habite la Belgique depuis 1864 et habite actuellement Spa, où il exerce la profession de peintre en bâtiments et celle de restaurateur.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays natal.

Le pétitionnaire étant né dans la partie cédée du Luxembourg avant le 4 juin 1839, a droit de jouir de l'exemption stipulée au § 4 de l'article 1^{er} de la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 84 voix contre 1.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement cette demande.

XLVIII

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PIERRE-JOSEPH-NICOLAS
ROME, desservant, à Bas-Oha, près Huy.*

MESSIEURS,

Le sieur Rome, Pierre-Joseph-Nicolas, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Malmedy (Prusse), le 29 juin 1851.

Il habite la Belgique depuis 1877.

Il a obtenu en Allemagne son certificat d'expatriation, qui le libère du service militaire dans ce pays.

Il est actuellement desservant à Bas-Oha, près Huy.

Les rapports des autorités sont des plus favorables,

Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 28 avril 1885, par 75 voix contre 10.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement cette demande.

Le Secrétaire,
VAN SCHOOR.

Le Président,
Baron T' KINT DE ROODENBEKE.